



Mairie d'Olloix

63450 Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal du 2 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire ; Pierre SAVIGNAT et Alain HERITIER, Adjointes ; Charlotte COGAN ; Stéphane BEAL Claire VOLPI ; Christophe DEMONCHY, Vincent BAFFALEUF.

Absent(e-s) excusé(e-s) : Valérie BUISSON, Jérôme RENOUARD

Alain HERITIER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier compte rendu du 14/10/2022

POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

2. Décisions modificatives

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de **Crédits Supplémentaires** suivants, sur le budget principal de l'exercice 2022 pour la **mise à jour de l'inventaire**. Ce sont des opérations d'ordre qui ne donnent pas lieu à des mouvements financiers.

COMPTES DEPENSES

Imputation : Chapitre / article / Opération	Nature	Ouvert
041 / 2313 / OPFI	Constructions	600,00
041 / 2051 / OPFI	Concessions et droits similaires	162,00
041 / 21571 / OPFI	Matériel roulant	27 000,00
	Total	27 762,00

COMPTES RECETTES

Imputation : Chapitre / article / Opération	Nature	Ouvert
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	600,00
041 / 2183 / OPFI	Matériel de bureau et matériel informatique	162,00
041 / 2188 / OPFI	Autres immobilisations corporelles	27 000,00
	Total	27 762,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de **Virements de Crédits** suivants, sur le budget PRINCIPAL de l'exercice 2022 afin de pouvoir régler les paies de décembre ; embauche de l'agent technique non prévu au budget primitif.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
012 / 6411	PERSONNEL TITULAIRE	3 000,00
	Total	3 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	DEPENSES IMPREVUES	333,00
67 / 6713	SECOURS ET DOTS	500,00
011 / 6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION	167,00
011 / 615231	Voiries	2 000,00
	Total	3 000,00

3. Motion sur les finances locales

Le Maire rappelle que dans un contexte financier très préoccupant, et au moment où va désormais se discuter au Sénat la loi de finances pour 2023, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable.

Les ressources dont les communes disposent en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation : elles doivent être garanties en Euros constants.

La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre des budgets communaux, la capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants : la tarification de l'énergie pour les collectivités doit être maîtrisée.

Après lecture de la Motion sur les finances locales, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de l'adopter pour qu'elle soit présentée au Sénat.

POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

4. Modification Statutaire n°5 de Mond'Arverne Communauté

Le Maire explique que le Conseil Communautaire a approuvé dans sa séance du 27 octobre 2022, la modification n°5 des statuts de Mond'Arverne Communauté.

Mond'Arverne demande aux Conseillers Municipaux d'approuver les modifications suivantes :

- **Suppression de :**

- Lecture publique avec la gestion et l'animation des médiathèques de Vic-le-Comte, les Martres-de-Veyre, la Roche-Blanche ainsi que la gestion des bibliothèques et points lecture des communes de Manglieu, Busséol, Sallèdes, Yronde et Buron, le Crest, Tallende, Saint-Amant-Tallende, Saint-Sandoux, Olloix, Aydat, Chanonat, Saint-Saturnin.
- Animation du réseau de médiathèques ;

- **Ajout de :**
 - La gestion et l'animation des 7 médiathèques intercommunales du territoire : Chanonat, Aydat, Orcet, Les Martres-de-Veyre, La Roche-Blanche, Vic-le-Comte et Saint-Amant-Tallende.
 - L'animation d'un réseau de lecture publique accessible par conventionnement aux médiathèques communales du territoire
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas approuver ce changement statutaire n°5.

POUR : 0 / CONTRE : 8 / ABSTENTION : 0

5. Dossier Mur Propriétaire / Voie Communale

Concernant le dossier de la parcelle AB 357, la décision a été prise de faire appel.

POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

6. Choix et classement des travaux sur la commune pour les exercices 2022/2023

- 1) Remise en état du mur du Vieux Cimetière
- 2) Réalisation du Grand Vitrail à l'église
- 3) Suivi et remise de la charpente et toiture de la Chapelle Saint Joseph
- 4) Demande d'aide pour la Voirie communale (Chemin des Quatre Vents)
- 5) Abandon du projet d'installation d'une halle en bois au camping

7. Questions diverses

- Une réception entre les élus et le personnel communal aura lieu le mardi 20 décembre à 19h30 à l'occasion de l'embauche de Monsieur Alexandre DESESQUELLES au service technique.
- Le règlement sur la gestion des déchets, édité par le SICTOM des Couzes, est consultable en mairie.
- Un bulletin municipal sera publié en début d'année 2023.

.....Fin du Conseil.....